

Travail pour les 5 E

Ce travail est à réaliser sans stress et à me renvoyer à mon adresse E-mail huys.virginie@gmail.com pour le **vendredi 10 avril**.

Les documents se trouveront dans un document annexe.

L'objectif de ce travail n'est, bien évidemment pas d'avancer dans la matière mais de continuer à s'entraîner à lire des documents, de les travailler, de les résumer et de répondre à des questions. Bref, ne pas perdre le fil scolaire. Nous continuons à enquêter sur les conséquences du premier conflit mondial, ainsi, lors de la reprise des cours, nous pourrons entamer des chapitres plus attrayants : les Révolutions russes (étape nécessaire pour la rhéto) et la Seconde Guerre mondiale.

Je pense très fort à vous en ces circonstances déconcertantes et sachez que je préférerais être en classe avec vous.

Portez-vous tous bien et n'hésitez pas à m'envoyer un message si vous avez des questions ou si vous voulez simplement communiquer .

V. HUYS

La fin du conflit et ses conséquences

Problématique 3 : Comment le conflit a-t-il pris fin et quelles en ont été les conséquences ?

1) Sur base des docs 21 à 25, réponds aux questions ci-dessous :

a. Quelle est la date de parution des différents journaux ?

b. Quel événement historique est annoncé ?

c. Quels pays prennent part à cet événement ?

.....
.....

d. Qu'est-ce qu'un **armistice** ?

.....
.....
.....
.....

NB : La Belgique ne sera officiellement libérée que le 28 novembre 1918.

2) La paix est signée le 28 juin 1919 au château de Versailles. Pour t'éclairer à ce sujet, sur base des **documents 26 et 27**, réponds aux questions et complète le tableau relatif aux articles du traité.

a. Quels sont les pays représentés à Versailles ?

.....

b. Quel pays n'a pas son mot à dire ?

.....

CLAUSES TERRITORIALES	CLAUSES MILITAIRES	RESPONSABILITÉS DE LA GUERRE

c. Comment les Allemands réagissent-ils à ce traité ? Pourquoi ? Aide-toi du **document 27**.

Revenons un instant sur les grands événements qui ont suivi l'armistice...

Le plan de paix en 14 points de Wilson

Création de la SDN et la fin du direction des grands.

Le 8 janvier 1918, le président Wilson présent au Congrès américain un plan en 14 recommandations. Toutes tendent à une régulation des relations internationales reposant sur quatre principes : liberté, égalité, sécurité et participation.

La liberté sera reconnue à tous les peuples : liberté des mers, du commerce et liberté pour chaque nationalité de se constituer en un État Souverain et indépendant (Pologne, Serbie, Hongrie).

Le point 14 prévoit l'égalité représentation de tous les États au sein d'une association générale des nations : SDN. Il s'agit de mettre fin au directoire des grandes puissances qui, avant 1914, arbitrait les questions européennes. La sécurité collective sera garantie par des rencontres multilatérales assurant le triomphe du droit sur la force. Enfin, Wilson veut associer les opinions publiques à la conduite de la politique internationale. Les citoyens pourront se prononcer par référendum sur le sort des territoires contestés.

Le traité de Versailles

Les négociations s'ouvrent à Paris le 19 janvier 1919. Les vaincus ne sont pas invités à discuter. Les négociations essentielles sont réservées à cinq grandes puissances : les États-Unis, la France, le Royaume-Uni, le Japon et l'Italie. À partir du 23 mars, pour hâter les débats, un conseil est formé par le Président américain Wilson, le Premier ministre britannique Lloyd George, le Président du conseil français Georges Clémenceau et, dans une certaine mesure, l'Italien Vittorio Orlando, Président du conseil italien.

L'Allemagne subit des sanctions militaires, économiques, financières, politiques et morales (voir doc 26)

Le traité de Saint-Germain-en-Laye

Démantèlement de l'Autriche-Hongrie

Traité signé à Saint-Germain-en-Laye, le 10 septembre 1919, entre les Alliés et l'Autriche, afin d'établir les frontières de ce pays, après la Première Guerre mondiale. Avec le traité du Trianon, il aboutit au démantèlement de l'Empire austro-hongrois.

Ce traité imposa à l'Autriche de céder des territoires à la future Yougoslavie (Royaumes de Serbie, de Croatie et de Slovénie), à la Tchécoslovaquie, à la Roumanie et à l'Italie et de reconnaître la souveraineté de la Hongrie. Les clauses du traité prévoient également la restriction des forces militaires autrichiennes : le pays est condamné à payer des réparations de guerre (qui n'ont jamais été versées). Enfin, et surtout, l'accord de paix exige que l'éventuelle union de l'Autriche et de l'Allemagne (Anschluss), redoutée par les Alliés, soit au préalable acceptée par la Société des Nations. Cette clause est à l'origine des tensions entre l'Autriche et l'Allemagne dans les années 1930 : Hitler l'ignore et réalisera l'Anschluss le 15 mars 1938.

3) Sur base des **documents 29 et 30**, décris la modification de la carte européenne.

EMPIRES/PAYS DISPARUS ?	
NOUVEAUX ÉTATS ?	